

L'ENREGISTREMENT DE LA REQUÊTE

du Mécanisme indépendant d'inspection

Requête N°: RQ 2009/01
de Friends of Lake Turkana

Pays: **Ethiopie**

Projet: **Projet Gibe III d'Hydroélectricité**

	Action	Date	Autres commentaires
1.	Requête pour IRM reçue par CRMU	5 mars 2009	
2.	Requête pour informations complémentaire envoyées aux requérants.	12 mars 2009	
3.	Informations complémentaires reçues	18 mars 2009	
4.	Enregistrement de la requête	26 mars 2009	
5.	Avis envoyé aux requérants.	26 mars 2009	
6.	Avis envoyé au Président	26 mars 2009	
7.	Avis envoyé aux Conseils d'Administration	30 mars 2009	
8.	Avis envoyé à la direction avec demande de réponse.	26 mars 2009	
9.	Avis publié au site web.	26 mars 2009	
10.	Réponse de la direction reçue.	24 avril 2009	
11.	Requête de clarification envoyée à la direction.		
12.	Requête de clarification envoyée aux requérants.		
13.	Clarification reçue de la direction.		
14.	Clarification reçue des requérants.		
15.	Approbation de CRMU de prolonger les délais.		

Médiation

16.	Début de l'exercice de résolution du problème.	10 juin 2009	
17.	Conclusion de l'exercice de résolution du problème.		
18.	Rapport de la résolution du problème envoyé au Président et aux Conseils d'Administration.		
19.	Rapport de la résolution du problème envoyé aux requérants, à la direction de la Banque et aux autres personnes intéressées.		
20.	Publication du rapport de résolution du problème sur le site web.		
Vérification de la conformité.			
21.	CRMU envoie le rapport de vérification de conformité au Président ou aux		

	Conseils d'Administration.		
22.	Recommandations du Président du fichier des experts sur l'examen de vérification de conformité envoyés au Président ou aux Conseils d'Administration.		
23.	La décision du Président ou des Conseils d'administrations de procéder à l'examen de vérification de conformité.		
24.	La décision du Président ou des Conseils d'Administration de demander une réévaluation de la recommandation du rapport d'éligibilité.		
25.	La décision du Président ou des Conseils d'Administrations de la recommandation de CRMU ou du Président du fichier d'experts.		
26.	Des Informations sur la décision du Président ou des Conseils d'Administration envoyés au requérants.		
27.	Copie du rapport d'éligibilité de CRMU (ou le Président du fichier des experts) envoyé aux requérants.		
28.	Rapport d'éligibilité, Requête, Réponse de la direction, et la décision du Président ou des Conseils d'Administration publié sur le site web.		
29.	Le Panel d'Inspection commence la vérification de conformité.		
30.	Envoie du rapport du Panel d'Inspection au Président ou aux Conseils d'Administration.		
31.	Envoie du rapport du Panel d'Inspection aux requérants.		
32.	La décision du Président ou des Conseils d'Administration sur les recommandations du Panel d'Inspection envoyée aux requérants.		
33.	La décision des Conseil d'Administration communiquée aux requérants.		
34.	Publication du rapport du Panel d'Inspection sur le site web.		
35.	La décision des Conseils d'Administration sur les recommandations du Panel d'Inspection publiée sur le site web.		